

**PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU  
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**LE 31 MARS 2011**

**PAR**

**YVON ROY, CITOYEN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-  
NAPIERVILLE ET CO-PROPRIÉTAIRE DU VIGNOBLE MOROU,  
UNE ENTREPRISE HAUTEMENT TOURISTIQUE**

**Téléphone :**

## ASPECT TOURISTIQUE

Les associations de vignerons du Québec en collaboration avec Agriculture Canada, le Ministère du Développement Économique, de l'Industrie et de l'Exportation, le Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation, la Société des Alcools, la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux viennent de produire un Plan stratégique de développement de l'industrie du vin au Québec 2010 – 2011. Ce plan identifie clairement que la Montérégie et les Cantons de l'Est sont les deux grandes régions offrant le meilleur potentiel de développement de cette industrie et particulièrement la Montérégie du sud-ouest reconnu comme la zone la plus chaude du Québec. Ceci implique que l'industrie croie que le développement se ferait dans chacune des ces deux régions et particulièrement en Montérégie du sud-ouest où se situe actuellement ses vignobles. La culture de la vigne et les vignobles qui souvent en découlent sont reconnus mondialement comme un attrait touristique majeur. A titre d'exemple, la région viticole de l'Ontario attire à elle seule plus d'un million de touristes par année, la Californie plusieurs millions. Ceci représente des retombés économiques importantes qu'il ne faut surtout pas négliger.

Les partenaires ayant collaborés à la préparation de ce plan suite à des rencontres de nombreux vignerons ont établis que 80% de ventes des vignobles étaient de natures touristiques.

Si ce projet allait aller de l'avant, la majeure partie des travaux se feront de mai à octobre des deux années à venir créant près de 10 000 déplacements de grands fardiers, de remorques, de bétonnières, de camions de toutes sortes et de véhicules des ouvriers nécessaires à la construction de ces monstres. Toute cette circulation se ferait en face de notre vignoble où la voie d'accès aux chantiers se trouve. Toute cette circulation mettra un frein au tourisme nécessaire à la survie de notre entreprise sans compter les dommages causés à la voie publique qui seront certes réparés par les entrepreneurs mais non pas au fur et à mesure.

À la première audience, les réponses des entrepreneurs et des ministères présents, à la question à savoir s'ils avaient consulté les organismes de tourisme régionaux et ministériels, les réponses données ne m'ont pas convaincus.

Dans la région immédiate du projet éolien, il y a plusieurs entreprises dont les sources de revenus sont dépendent du tourisme. Qui va suppléer à leur manque à gagner? Qui va remplacer les touristes qui auront été chassés pour se replier vers des endroits, des régions qui les auront séduits? N'allez pas croire que les éoliennes vont attirer des touristes pour venir admirer les chefs d'œuvres en hauteur. Au rythme où notre gouvernement veut les installer, les touristes auront le choix d'aller au plus près. Une fois qu'ils les auront vus, la curiosité n'y sera plus. Nous, les entreprises dépendantes du tourisme devront vivre avec un paysage défiguré, nous aurons perdu notre côté champêtre.

## **ACCEPTABILITÉ SOCIALE**

Le premier ministre Jean Charest et la ministre Nathalie Normandeau ont clamés haut et fort et à plusieurs reprises, sur tout le territoire du Québec que si l'acceptabilité sociale n'était pas au rendez-vous, il n'y aurait pas de parcs éoliens d'installés dans ces régions. Comment faut-il interpréter ces déclarations?

L'encre du rapport du BAPE n'était pas encore sèche que le ministre Pierre Arcan donnait le GO au projet éolien des Moulins. Le BAPE avait tout de même émis plusieurs recommandations sur l'acceptabilité sociale. Le gouvernement en a fait fi. Que ce passa-t-il avec ce projet de Saint-Valentin?

LA DÉCISION EST-ELLE DÉJÀ PRISE?